

# CONVENTION DE GARANTIE



Entre la société **profine France SAS**  
rue Gutleutfeld - BP 50  
67441 MARMOUTIER cedex

et la société **MIC**  
**3450 Route de Guines**  
**62340 HAMES BOUCRES**

Les profilés en PVC de **marque Kömmerling** pour les systèmes de **FENETRES** sont fabriqués selon les techniques d'extrusion les plus récentes.

Nous garantissons :

- ① L'exactitude dimensionnelle ainsi que la stabilité du matériau à la lumière et aux variations climatiques pour les profilés avec **SURFACE FILMEE** référencés dans notre tarif pour une durée de **8 ans**.
- ② L'exactitude dimensionnelle, la stabilité du matériau à la lumière et aux variations climatiques et le respect des exigences normatives selon les directives de la marque NF 126 pour les profilés sous Avis Technique, pour les **PROFILES DE COLORIS BLANC (654), TON PIERRE (607) et GRIS (147)** pour une durée de **10 ans**.

Cette **garantie** prend effet à dater de la livraison des profilés pour fenêtres en PVC et elle est **assujettie aux conditions suivantes** :

- a) **Les directives de fabrication établies par la marque Kömmerling dans son manuel technique sont à respecter dans tous les cas.**
- b) **Les accessoires préconisés par la marque Kömmerling sont à utiliser.**
- c) **Les vices apparents sur les profilés sont à notifier par écrit dans un délai de dix jours ouvrables à compter de la livraison.**

En cas de non respect des conditions énumérées ci-dessus, **profine France sas** se dégage de toute responsabilité.

**profine France sas** remplace en fourniture seule, à l'exclusion de toute autre indemnité, les profilés dont le défaut est reconnu et accepté par écrit de notre part.

Toute autre prétention, de quelque nature qu'elle soit, est expressément exclue.

Aucune compensation ne sera accordée sans reconnaissance expresse du bien fondé des réclamations par **profine France sas**.

Toute dérogation ou extension des dites garanties ne peut avoir lieu sans l'accord de la Direction de **profine France sas**.

Cette garantie est valable pour la FRANCE METROPOLITAINE.

Conformément à nos conditions générales de ventes, le tribunal compétent est celui de STRASBOURG.

A Marmoutier, le

11/03/13

Le Président  
Yann De Bénazé